



“le cramignon”

Bulletin bimestriel de liaison entre Conférences et Centres
de la Société de St-Vincent de Paul en Province de Liège



SEPTEMBRE 2010 : CELEBRER SAINT VINCENT AVEC LES PAUVRES.

Peux-tu imaginer une célébration de l'Anniversaire de saint Vincent et de sainte Louise sans les pauvres ? Lui est le « Père des pauvres » et l' « Apôtre de la Charité ». Elle est la patronne des travailleurs sociaux.

Or, la plupart des personnes que nous accompagnons et qui nous accompagnent ne les connaissent pas. Pourquoi ? Parce que beaucoup d'entre nous prennent rarement le temps de parler de nos racines. Nous vivons le charisme quand nous servons, mais nous ne disons pas pourquoi nous le faisons.

Les pauvres doivent se demander d'où nous tirons notre « énergie ». Nous écoutons. Nous agissons. Nous servons. Chaque visite à domicile exige d'abord le service. C'est là ce qui nous préoccupe le plus. Nous cherchons quels sont les besoins. Nous portons à manger. Nous contribuons au paiement des loyers. Nous trouvons des vêtements. Nous soignons les malades... Dernièrement, nous cherchions des réponses au changement systémique pour aider les personnes à sortir elles-mêmes de la pauvreté.

Et si, maintenant, nous nous efforcions de leur offrir aussi le cadeau précieux du charisme Vincentien ?

Sans doute sommes-nous sincèrement d'accord de le faire. Mais nous rendons-nous compte que nous servons « Nos Seigneurs et nos Maîtres » ? Voyons-nous le visage de Jésus quand nous nous asseyons chez une femme luttant avec trois enfants contre la misère ? Savons-nous « Laisser Dieu pour Dieu » ?

Grâce aux efforts de la Fospi et de la Famille Vincentienne, la plupart d'entre nous connaissent les rudiments de la Spiritualité Vincentienne. Néanmoins, si nous désirons ouvrir les portes du Charisme Vincentien, nous devons nous préparer à en parler.

Pour chacun de nous, cette année est en effet le bon moment pour étudier et réfléchir sur la vie et les paroles de saint Vincent et sainte Louise : En vue de notre propre croissance spirituelle et afin d'être capables de partager cette sagesse avec d'autres, en particulier avec les personnes que nous accompagnons. Frédéric Ozanam remarquait qu' « Un saint patron ne doit pas être simplement un écriteau pour la Société, comme Saint-Denis ou Saint-Nicolas sur la porte d'une taverne. Un saint patron, c'est le prototype sur lequel nous essayons de nous modeler, comme saint Vincent et sainte Louise se sont modelés sur le prototype Divin qu'est Jésus-Christ ».

Cet anniversaire est le moment idéal pour partager le Charisme avec les démunis en les invitant à le célébrer avec nous. Saint Vincent disait : « Nous ne faisons pas suffisamment pour Dieu et pour notre prochain si nous aidons seulement les malades par des aliments et des médicaments sans les assister (...) par le service spirituel que nous leur devons ». Un des plus grands services particuliers que nous pouvons lui rendre, c'est d'apprendre à une personne à devenir le Vincent de Paul et la Louise de Marillac de quelqu'un d'autre. C'est cela, suivre Jésus-Christ, Évangéliste et Serviteur des pauvres.

Quelques suggestions :

- Organisons une célébration locale, une réunion ou une rencontre pour célébrer la fête de Louise et de Vincent.
- Invitons-y aussi les pauvres et les autres branches de la Famille Vincentienne.
- Organisons un repas simple et racontons la vie des deux saints à travers de brèves présentations, des sketches,

(Suite page 2)

des projections audiovisuelles...

- Invitons les pauvres non seulement à devenir membres de la Famille Vincentienne mais, quand les circonstances s'y prêtent, proposons-leur, comme nous le proposerions à des amis, de devenir membres de notre conférence ou de notre centre.
- Démarrons un Projet Vincentien. Y a-t-il dans notre communauté un besoin qui requiert de l'attention ? Réunissons les personnes pour en discuter. Impliquons les pauvres, hommes, femmes et jeunes, à toutes les étapes : identification, programmation, réalisation et évaluation. Pensons à un Projet de Changement Systémique.

Existe-t-il en effet un chemin plus adéquat pour célébrer le 350^{ème} anniversaire de la mort de Vincent de Paul et de Louise de Marillac que d'ouvrir les portes de la Famille Vincentienne à tous, et en particulier aux pauvres ?

Cette année est l'année idéale pour venir vers la Famille Vincentienne et toutes ses branches. Afin, qu'avec le secours de la Providence, elle croisse en nombre et en amour.

R. Th. d'après Eugène Smith, Société de Saint-Vincent de Paul, USA.

Traduit par le centre de Traduction. Filles de la Charité.

Agenda

La Conférence Père Damien de Héron vous invite à un dîner au profit de ses activités

Le dimanche 7 novembre à 12 h.
A la salle « Plein Vent » à Couthuin
Apéritif et accompagnements
Crème de chicons aux lanières de saumon
Rôti de dindonneau aux poires
Buffet de desserts
Prix adulte : 20 €

Inscriptions avant le 30 octobre

Par téléphone au 085/71.11.68. ou au 0475/48.20.93.

L'équipe de Saint Vincent de Paul de Beyne-Heusay

Vous invite à un souper exotique
Le 16 octobre 2010 à 19 H
à la salle Saint Barthélemy
rue Cardinal Mercier
4610 Beyne-Heusay.

Apéritif maison (lychees)
Repas chinois
Dessert

18 € boissons non comprises.
Inscription pour le : 04 octobre 2010
Mme PETERS : 04-358.32.54
Mme FONTAINE : 04-358.49.20
Confirmation de l'inscription
par versement au compte 068-2155059-37
Avec mention : Souper SVP du 16-10-10

Échos de nos centres et conférences

La Conférence Saint-Joseph Belleflamme de Grivegnée

a la douleur de vous annoncer le décès de
son président Roger Renette.
Portons-le ainsi que sa famille dans nos prières.

RAPPEL

La Famille Vincentienne vous invite à une journée de fête

Le samedi 16 octobre 2010 de 10h.30 à 17h.00
Adresse du jour : Notre Dame du Chant d'Oiseau
Avenue des Franciscains, 3a, 1150 Bruxelles

Participation aux frais : 15 € par personne
A verser au compte « Famille Vincentienne/JVV »
Par virement ordinaire : 210-0306017-34
Par virement européen : IBAN BE68.2100.3060.1734
(BIC GEBABEBB)
Avec la mention « Fête 16 octobre »

Inscriptions avant le 1^{er} octobre chez
Sœur Christiane Vercauteren
Rue Haute 150, 1000 Bruxelles
GSM : 0496/54.30.71.
Fax : 02/508.12.98.

Pour l'itinéraire, reportez-vous au dépliant qui
figurait dans notre n° de mars.

Inscription à l'AFSCA (Agence Fédérale Sécurité Chaîne Alimentaire)

Rappel important pour les entités qui distribuent des colis alimentaires.

Toute association distribuant des denrées alimentaires doit obligatoirement être enregistrée auprès de l'AFSCA.

Attention ! cette règle ne souffre aucune exception : Site internet : <http://www.afsca.be>

Pour les associations qui seraient déjà enregistrées à la Banque Alimentaire de Liège (BAL),
il est recommandé malgré tout de prendre contact avec l'AFSCA pour vérifier votre inscription officielle.

AFSCA Boulevard Frère Orban, 25 4000 Liège Tél. 04/252.51.01 (M. Ronchamp ou le Dr. Pessler)

Voici d'après un récent contrôle dans notre centre « Solidarité-Dison » les principaux points d'attention requis:

Vous pouvez obtenir cette Checklist sur : http://www.afsca.be/checklists-fr/_documents/FAVVChecklist-2305v2fr.pdf

1. Infrastructure et Equipement

1. Les locaux et les équipements par leur conception, leur agencement, leur taille et leur emplacement permettent l'application des bonnes pratiques d'hygiène et sont en bon état
2. Les locaux et équipements sont propres
3. Ventilation suffisante, pièces du système de ventilation faciles d'accès, pas de flux d'air des zones sales vers zones propres.
4. Eclairage suffisant.

2. Installations sanitaires et vestiaires

2.1. Toilettes et vestiaires

1. Il y a des toilettes propres équipées d'une chasse d'eau
2. Les toilettes n'ont pas d'accès direct vers les locaux où sont manipulées des DA (Denrées Alimentaires)
3. Présence d'un avis dans les toilettes selon lequel le lavage des mains est obligatoire après l'usage des toilettes.
4. Les toilettes sont pourvues d'une ventilation suffisante.

2.2. Lavabos

1. Il y a suffisamment de lavabos bien placés (près des toilettes) équipés d'eau courante chaude et froide, de savon liquide et d'un système hygiénique pour le séchage des mains.
2. Les robinets pour le personnel sont conçus pour prévenir toute contamination.

2.3. Dispositifs pour le nettoyage et désinfection des outils et équipements.

1. Les dispositifs sont présents, en bon état, faciles à nettoyer, propres, fabriqués en matériaux résistant à la corrosion.

3. Réception et Stockage des matières premières, des produits semi-finis, des produits finis.

1. Les produits entrants sont soumis à un contrôle d'entrée et les denrées alimentaires sont propres à la consommation humaine.
2. Il y a suffisamment de locaux de stockage, il n'y a pas d'altération ou de contamination des DA entreposées.
3. Absence de DA dont la DLC (Date Limite de Consommation) est dépassée.
4. Températures des produits réfrigérés et des produits surgelés.
5. Thermomètre dans chaque espace réfrigéré.
6. Thermomètre dans chaque surgélateur et enregistrement de température pour surgélateurs de plus de 10 m³.

4. Distribution des DA (Denrées Alimentaires)

1. Les DA ne sont pas contaminées en cours de distribution
2. La chaîne du froid est respectée.
3. Thermomètre dans chaque comptoir frigo
4. Ligne de charge des surgélateurs
5. Les produits non-emballés exposés à la vente (à l'exception des fruits et légumes) sont protégés du consommateur.
6. La vente en libre service de pains non-coupés et non emballés se passe de façon hygiénique.
7. Les DA d'origine animale doivent être exposées à la vente dans des espaces séparés, vitrine comptoirs ou réfrigérateur exclusivement destinés à cet effet.
8. Seulement présence de DA d'origine animale préemballées non ouvertes.

5. Matériaux d'emballage

1. Les matériaux d'emballage et les objets conviennent pour être en contacts avec les DA.
2. Les matériaux et les objets doivent être accompagnés d'une déclaration écrite de conformité.

6. Déchets

1. Les déchets sont déposés dans des conteneurs en bon états dotés de fermeture et ne sont pas accumulés dans les locaux DA.
2. Les conteneurs à déchets sont propres.
3. Les aires de stockage des déchets sont faciles à nettoyer, exemptes de nuisibles et propres.

7. Transport

1. Les moyens de transport et réceptacles sont faciles à nettoyer et désinfectés. Ils sont en bon état et propres.
2. Les DA sont transportées à la température appropriée.

8. Plan de nettoyage et désinfection

1. Il y a un plan de nettoyage et de désinfection.
2. Les produits désinfectants utilisés sont agréés.
3. Les produits de nettoyage et de désinfection doivent être stockés séparément (Au moins dans une armoire spéciale)

9. Animaux domestiques et Lutte contre les nuisibles.

1. Il y a un plan de lutte contre les nuisibles et il n'y a pas de danger de contamination croisée des DA. Le plan doit être affiché.
2. Les pesticides présents sont étiquetés, les fiches techniques sont disponibles, et le stock est entreposé dans une armoire fermant à clé.
3. Pas d'animaux domestiques.
4. Pas de nuisibles (Souris, rats, etc)

10. Alimentation en eau

1. L'eau potable est utilisée lorsque c'est nécessaire.
2. Des analyse d'eau sont disponibles.

11. Hygiène personnelle et formation

1. Les certificats médicaux peuvent être présentés pour chaque travailleur entrant en contact avec les DA.
2. Bonne hygiène personnelle et tenue adaptée et propre.
3. Interdiction de fumer pour le personnel.
4. Le personnel qui manipule les DA reçoit une formation (en matière d'hygiène alimentaire) et/ou instructions. Adaptées à leur activité professionnelle.

Le Conseil provincial vous parle

Appel à de nouveaux administrateurs.

Adeline Clerfays et Ludovic Lamarche travaillant et habitant Bruxelles n'ont pas vraiment eu l'occasion de s'intégrer au C.A. et la seule présence à nos réunions ne pouvaient les satisfaire. Ils ont donc donné leurs démissions en automne. J'ai depuis repris les activités de secrétaire. Un appel à de nouvelles candidatures est lancé une fois encore, candidature(s) à m'envoyer.

J. Grandjean.

Extraits de l'Assemblée générale (par J. Grandjean)..

L'aide aux pauvres est basée sur la solidarité et de façon globale axée sur une redistribution des richesses, malheureusement beaucoup trop peu importante. Celui qui a reçu beaucoup, devrait donner beaucoup. Cette phrase évangélique, de portée générale, doit évidemment s'appliquer au niveau local dans le cadre de votre entité vincentienne mais elle doit s'étendre aussi à notre Société. De nombreuses entités attendent beaucoup de la Société de Saint-Vincent de Paul via les Conseils national ou provincial mais elles devraient aussi se demander ce qu'elles font pour la Société et son développement. La solidarité entre tous les vincentiens est absolument indispensable si nous voulons que notre Société se perpétue.

Les temps sont durs, particulièrement pour les pauvres, mais aussi parfois pour certaines entités qui les soutiennent. Il est heureusement déjà arrivé que, spontanément, une entité effectue un don au Conseil provincial en faveur de Conférences en difficulté. L'an dernier, la Conférence de Sainte-Walburge a effectué un don de 4.000 € à ce propos, don déjà redistribué. Le Conseil provincial (C.P.) souhaite que de telles initiatives se multiplient et puissent constituer un fonds d'urgence. Plusieurs entités ont le moyen de la faire et globalement la somme des avoirs fin 2009 est supérieure de 6 % à celle fin 2008.

Le prélèvement de 20 % par le Conseil national (C.N.) sur les dons affectés en 2010 a fait l'objet de certaines réactions parfois assez vives. La somme récoltée sera pourtant totalement redistribuée au profit des 10 provinces et de la région de Bruxelles (27 % pour notre province). Il s'agit donc d'une taxe de solidarité. C'est une décision qui a été prise à la majorité et que je respecte et défends même si j'étais conscient que son aspect unilatéral pouvait provoquer des difficultés pour certaines Conférences. Le Conseil provincial est bien conscient de cela et a affecté aussi en 2010 une somme de 4500 € à ce fonds d'urgence. Vos dons seront reçus avec reconnaissance sur le compte **340-0360155-32** du Conseil provincial avec la mention : « **Fonds d'urgence** ».

L'effort financier total pour l'aide aux familles, sans tenir compte de la redistribution des colis de la B.A. (BIRB) était de 553.700 € au 10 juin. Si la moyenne donnée sur un an par famille est de 175 €, la générosité des différentes entités varie considérablement allant d'une moyenne de 1,5 € à 798 € par famille et par an. Dans le premier cas, il n'y a donc essentiellement qu'une redistribution de vivres. Si l'on veut essayer de sortir les familles défavorisées de leur situation, il est certain qu'on ne peut pas s'en tenir à la seule aide alimentaire. **Il nous faut aller bien au-delà de la simple gestion de la pauvreté** notamment via des aides administratives nécessitant souvent de nombreux contacts (services publics, assistantes sociales, avocats, huissiers ...) Le C.P. met souvent cela en exergue lors de ses nombreux contacts et visites. Toutes les entités ne s'inscrivent pas encore dans cette dynamique mais elles sont fortement invitées à s'y insérer progressivement.

Le nombre de membres des différentes équipes de la province a augmenté de 10 % environ alors que le nombre de familles aidées a cru de 8 % par rapport à 2008. Bien sûr ces pourcentages sont basés sur les rapports reçus au 10 juin et une dizaine manque encore (fin juillet). Je ne désespère pas encore de les recevoir.

Encore merci aux responsables de la Tchicass pour l'accueil confraternel réservé à cette A.G.

Que toutes ceux et toutes celles qui s'investissent au profit des démunis au sein des entités vincentiennes trouvent ici les plus vifs remerciements du Conseil provincial.

Amis du Cramignon, attention !

A partir du prochain numéro, le Cramignon vous sera envoyé par mail. Il ne sera plus envoyé sous sa forme actuelle (papier) qu'aux équipes et/ou aux membres qui en feront la demande (cf. adresse ci-dessous).

"Le cramignon" est à votre disposition. Vos textes nous parviendront 15 jours avant la date de parution.
Rédaction et administration (c/o R. Thonon) - rue de l'Ecole technique provinciale, 14 - 4040 Herstal
Tel. 042/64.99.65 - Fax 042/64.36.79 - Email : consprovlg@skynet.be
Editeur responsable : Jean Grandjean, rue du Chêneux, 3 - 4130 Esneux